
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 22 avril 2009

Résolution: CE09 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et la démolition de bâtiment sur les lots situés au Nord-Ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure ;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure ;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et la démolition de bâtiment sur les lots situés au Nord-Ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec » » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi ;
- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1084400088
/mcb

Claude DAUPHIN

Président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 27 avril 2009